

À Montréal, le 12 février 2026

Monsieur le Ministre Jean Boulet

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville, Québec (Québec) G1R 4Y4

Objet : Commentaires de l'AQPER dans le cadre de la consultation publique sur le PGIRE

Monsieur le Ministre,

L'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) souhaite, par la présente, contribuer à la réflexion du gouvernement du Québec dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE).

A. Recommandations

- (1) Reconnaître et renforcer le rôle des producteurs indépendants d'énergie renouvelable dans la stratégie gouvernementale.
- (2) Arrimer pleinement les orientations gouvernementales en aménagement du territoire aux objectifs du PGIRE et assurer la coordination entre les différents ministères et paliers gouvernementaux.
- (3) Assurer la participation active de l'AQPER à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et orientations énergétiques découlant du PGIRE.
- (4) Retenir les scénarios d'offre O3 et O4 en combinaison avec le scénario de demande D3 dans la planification énergétique découlant du PGIRE.

B. Appréciation générale du rapport préliminaire

L'AQPER tient d'abord à saluer la qualité du travail réalisé par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le rapport préliminaire du PGIRE, ainsi que la volonté affirmée de proposer des scénarios à la fois ambitieux et pragmatiques pour orienter la trajectoire énergétique du Québec à l'horizon 2050.

Les principes qui ont guidé cet exercice, soit la décarbonation de l'économie, la sécurité et la résilience énergétiques, l'efficacité et la sobriété, l'acceptabilité sociale ainsi que la complémentarité des filières et

l'innovation, constituent des fondements essentiels. Ils devront demeurer au cœur du PGIRE et structurer les orientations ainsi que les décisions qui en découleront.

Le rapport est clair. Peu importe le scénario retenu, **le Québec devra mobiliser des volumes d'énergie considérables** afin d'atteindre ses cibles climatiques, de répondre à la croissance de la demande et de soutenir son développement économique. Cette réalité impose des choix structurants et cohérents, tant dans l'élaboration des politiques publiques que dans leur mise en œuvre.

C. Défis clés et recommandations détaillées

C.1 Limiter la pression sur la hausse des tarifs d'électricité

L'un des principaux défis soulevés par l'AQPER concerne les coûts liés à l'augmentation nécessaire de la production énergétique, dans un contexte où il faut simultanément limiter les impacts sur les tarifs d'électricité, tant pour les consommateurs résidentiels que pour les clients industriels.

À cet égard, le rapport préliminaire du PGIRE met clairement en lumière l'ampleur des investissements requis. Sur la base du portrait historique projeté, il estime que les coûts associés à la production d'énergie nécessaire pour soutenir la transition en cours, combinés aux investissements requis pour décarboner l'ensemble de l'économie québécoise d'ici 2050, pourraient atteindre 571 milliards de dollars dans un scénario de demande intermédiaire. Dans ce contexte, l'électricité est appelée à jouer un rôle central dans l'effort de transition énergétique.

Cette pression financière s'inscrit également dans un environnement macroéconomique incertain, alors que les besoins d'investissement, tant dans les infrastructures énergétiques que dans les infrastructures publiques du Québec, sont appelés à croître de façon marquée. Il sera donc essentiel de redoubler d'efforts afin de préserver des tarifs abordables et compétitifs permettant le développement économique de la province.

Recommandation 1 :

L'AQPER est d'avis que le maintien et le renforcement du rôle des producteurs indépendants d'énergie renouvelable constituent un levier incontournable pour relever ce défi. Actifs notamment dans les filières de l'éolien, du solaire, du stockage et des bioénergies, les producteurs indépendants ont la capacité de mobiliser du capital privé, de diversifier les sources d'approvisionnement et, grâce à leur expertise, de produire l'électron et les molécules au coût le plus compétitif possible.

Ils contribuent ainsi à alléger le fardeau financier de deux façons complémentaires :

- En réduisant la pression sur les finances publiques en assumant une part importante du capital requis pour le déploiement de nouvelles infrastructures énergétiques;
- En fournissant de l'énergie au plus bas coût possible, au bénéfice des consommateurs québécois.

À la lumière de l'ampleur des défis à relever, ce fardeau ne peut donc reposer uniquement sur les épaules de sociétés parapubliques. Il doit être partagé par l'ensemble des acteurs qui font d'ailleurs partie intégrante de l'écosystème énergétique québécois depuis des décennies.

C.2 Arrimer le PGIRE à l'ensemble des politiques publiques concernées

Bien que le rapport préliminaire s'inscrive en cohérence avec le Plan pour une économie verte (PEV) et la vision économique du Québec, l'AQPER estime que le PGIRE devra également intégrer l'ensemble des politiques publiques ayant une incidence directe sur le déploiement énergétique, tant à l'échelle provinciale que municipale.

Les orientations en matière de mobilité durable, mais surtout celles relatives à l'aménagement du territoire, seront déterminantes. L'aménagement constitue en effet un levier central pour le développement des énergies renouvelables, particulièrement pour les filières décentralisées comme l'éolien, le solaire, le stockage et les bioénergies.

La réussite de la décarbonation du Québec dépendra d'un arrimage étroit entre les objectifs énergétiques et les cadres d'aménagement du territoire. Cela suppose une meilleure coordination entre les différents paliers décisionnels : gouvernement provincial instances municipales et gouvernements autochtones ; afin d'assurer un déploiement ordonné, prévisible et socialement acceptable des projets.

Une collaboration renforcée entre les ministères concernés, notamment le MEIE, le MELCCFP et le MAPAQ, sera également essentielle. La mise en place de mécanismes formels de concertation, tels que des tables interministérielles, permettrait d'harmoniser les orientations et de clarifier les règles applicables en amont des projets, plutôt que d'avoir à les préciser en cours de processus. Une telle approche favoriserait la prévisibilité réglementaire, réduirait les délais et limiterait les ajustements tardifs susceptibles de fragiliser les investissements.

Recommandation 2 :

Arrimer pleinement les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, à l'échelle provinciale et municipale, aux objectifs du PGIRE final, et renforcer la coordination interministérielle afin de créer des conditions optimales, prévisibles et cohérentes pour le déploiement des énergies renouvelables.

C.3 Assurer une application du PGIRE ancrée dans les réalités québécoises

Le PGIRE est appelé à devenir le cadre de référence des futures politiques et stratégies énergétiques du Québec. Il est donc essentiel que celles-ci soient élaborées et mises en œuvre en tenant compte des réalités concrètes de l'industrie énergétique québécoise.

Le secteur est en profonde transformation : les technologies évoluent rapidement, la demande mondiale en énergies renouvelables connaît une croissance soutenue, et les chaînes d'approvisionnement s'adaptent continuellement aux contextes macroéconomiques et géopolitiques, ce qui exige une grande agilité. Par ailleurs, les enjeux d'acceptabilité sociale prennent une place de plus en plus importante. Dans ce contexte, l'atteinte des cibles établies dans le PGIRE ne pourra se faire sans une implication active et structurée de l'ensemble des acteurs clés, tant dans l'élaboration des orientations et des stratégies que dans leur mise en œuvre.

Une telle approche permet d'assurer une planification optimale et prévisible des projets, de prévenir les goulets d'étranglement et de soutenir le développement d'une chaîne manufacturière québécoise compétitive, tout en favorisant des prix d'électricité concurrentiels et la création d'emplois.

Cette planification intégrée est essentielle et devrait être au cœur des initiatives découlant du PGIRE

Recommandation 3 :

À cette fin, il est primordial que, au-delà des distributeurs d'énergie, les producteurs indépendants, notamment par l'entremise de l'AQPER, ainsi que les entrepreneurs généraux, les firmes de services, les instances municipales et autochtones, et les ministères concernés, soient étroitement associés à cette réflexion, afin d'identifier des approches cohérentes, réalistes et prévisibles.

D. Position de l'AQPER sur les scénarios proposés

D.1 Scénario de demande privilégié

L'AQPER appuie le scénario de demande D3 – Demande forte, qui reflète une croissance énergétique soutenue par le développement économique.

Ce scénario est porteur d'ambition et reconnaît que les ressources énergétiques renouvelables du Québec constituent un levier stratégique essentiel pour son développement économique. Il permet également de positionner stratégiquement le Québec sur les marchés nord-américains d'exportation d'électricité, tout en contribuant aux objectifs de décarbonation de nos voisins.

Face à une crise environnementale sans frontières, le Québec a à la fois la capacité et la responsabilité de jouer un rôle significatif dans la lutte collective contre les changements climatiques, tout en tirant parti de ses avantages. Miser sur une demande forte et ambitieuse est donc dans l'intérêt du Québec.

Par ailleurs, ce scénario permet de maximiser les retombées économiques liées aux incitatifs fiscaux actuellement en place, notamment les crédits d'impôt à l'investissement (ITC) pour les technologies propres. Une trajectoire de demande élevée favorise le développement accéléré d'un volume important de mégawatts d'ici 2034, permettant ainsi au Québec de capter pleinement ces leviers financiers, d'attirer les investissements privés et de renforcer la compétitivité de sa filière des énergies renouvelables à court et moyen termes.

D.2 Scénarios d'offre privilégiés

L'AQPER privilégie les scénarios d'offre O3 et O4 :

- **O3 – Éolien et solaire centralisés** : mise sur un fort recours aux énergies renouvelables intermittentes.
- **O4 – Sources d'énergie décentralisées** : favorise une production dispersée à proximité des lieux de consommation.

Ces scénarios permettent de développer un réseau énergétique plus flexible, modulable et résilient, tout en limitant les pertes d'énergie et les coûts de transport. Ils s'appuient sur une diversité de technologies et de ressources naturelles à l'instar de plans d'eau, de gisements de vent et de l'ensoleillement, selon le principe de « la bonne énergie, à la bonne place », afin de tirer parti des forces de chacune.



Un écosystème énergétique diversifié contribue également à réduire les risques, notamment dans un contexte de changements climatiques susceptibles d'influencer la production des différentes filières. À cet égard, seuls les scénarios O3 et O4 valorisent pleinement cette diversité, en cohérence avec la feuille de route de l'AQPER.

Recommandation 4 :

L'AQPER recommande de retenir les scénarios d'offre O3 et O4 en combinaison avec le scénario de demande D3 dans la planification énergétique découlant du PGIRE.

E. Conclusion

L'AQPER réitère son appui à l'ambition portée par le PGIRE et souligne l'importance de faire des choix énergétiques réfléchis, cohérents et alignés avec les réalités économiques, territoriales et industrielles du Québec.

L'Association demeure pleinement disponible pour collaborer avec le gouvernement du Québec et l'ensemble des parties prenantes afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un PGIRE capable de relever les défis climatiques, sociaux et économiques à venir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Signed by:

CD4D94D4B22C4C1...

Luis Calzado

Président-directeur général

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable